

Compte rendu des décisions
Comité national de consultations sur le réaménagement des effectifs (CNCRE)
Réunion tenue le 16 mai 2012

Point	Responsable du suivi
<p>Suivi de la précédente réunion</p> <p>L'information sur les avis qui a été diffusée aux syndicats le 20 avril 2012 sera fournie sous forme de feuille de calcul Excel aux représentants syndicaux. Cependant, la feuille de calcul conservée par AAC sera réputée être « l'exemplaire officiel », et toutes les décisions qui seront prises à l'égard du réaménagement des effectifs (RE) seront fondées sur l'information tenue par le Ministère. <i>(Terminé le 2012-05-18)</i></p>	C. Tremblay
<p>1. Rapport sur les données des employés touchés</p> <p>Les données sur le RE (employés optants, placements, processus de sélection aux fins de maintien en poste ou de mise en disponibilité, départs, échanges de postes), la vue d'ensemble des employés touchés par les syndicats, les listes de changements de situation des employés touchés et les rapports sur la formation afférente au RE seront fournis aux représentants syndicaux chaque mois, une semaine avant la réunion du CNCRE. <i>(Terminé pour mai)</i></p>	C. Tremblay
<p>2. Le point sur la constitution de comités sur le RE</p> <p>La majorité des comités des directions générales, des comités régionaux et locaux qui ont été proposés sont en place, et la plupart se sont déjà réunis. Il n'y aura pas de comité local pour Montréal.</p> <p>Les syndicats ont fourni le nom des représentants syndicaux pour chaque comité. (Mesure de suivi à la réunion du 20 avril)</p>	Pas d'autre mesure
<p>3. Demande de précisions de la part des syndicats</p> <p><u>Négociation de la date de départ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des questions et réponses pour clarifier la date de départ sont en cours d'élaboration et seront partagées lorsqu'elles seront prêtes. <p><u>Échange de postes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les représentants syndicaux doivent envoyer les cas de refus d'échange de postes particuliers à la boîte de courrier umc-csp. On demandera des précisions et on les communiquera. • La liste des volontaires pour l'échange de postes figure sur le site Web d'AAC et sera partagée avec les syndicats. 	<p>C. Tremblay</p> <p>Représentants syndicaux</p> <p>C. Tremblay</p>

Compte rendu des décisions
Comité national de consultations sur le réaménagement des effectifs (CNCRE)
Réunion tenue le 16 mai 2012

Point	Responsable du suivi
<ul style="list-style-type: none"> • Pour faciliter les processus d'échange de postes, le Ministère affichera la liste des postes d'employés optants sur AgriSource. La liste sera partagée lorsqu'elle sera disponible. • Une liste d'équivalence des groupes et niveaux sera affichée sur le site Web d'AAC et sera partagée avec les représentants syndicaux lorsqu'elle sera disponible. • Les syndicats s'inquiétaient que certains ministères ne participent pas à l'échange de postes. La sous-ministre adjointe, Ressources humaines abordera leurs préoccupations avec le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines lors du Forum des dirigeants du Plan d'action de réduction du déficit. 	<p>C. Tremblay</p> <p>C. Tremblay</p> <p>J. Bélisle</p>
<p><u>Employés en congé non payé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si des problèmes surgissent, les cas/situations doivent être expédiés à C. O'Flaherty. • Les questions et réponses qui préciseront de quelle façon nous traiterons les employés en congé sont en cours d'élaboration et seront partagées lorsqu'elles seront prêtes. 	<p>Représentants syndicaux</p> <p>C. Tremblay</p>
<p><u>Programme des brise-vent</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • C. O'Flaherty communiquera avec la direction pour fournir des précisions sur les particularités du cas signalé aux Ressources humaines. 	<p>C. O'Flaherty</p>
<p><u>Échange de postes entre AAC et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Syndicat de l'Agriculture demande que nous réexaminions la faisabilité de permettre des échanges de postes entre AAC et l'ACIA. La Direction générale des ressources humaines doit examiner la question et répondra à la demande du Syndicat. 	<p>C. Dunn</p>
<p><u>Grief</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La proposition de suspendre le délai pour la présentation des griefs sera examinée, et la décision sera communiquée à la prochaine réunion. 	<p>C. O'Flaherty</p>
<p><u>Offre d'emploi raisonnable et protection salariale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • C. O'Flaherty vérifiera s'il y a une protection salariale lorsqu'on présente à un employé une offre d'emploi raisonnable à un niveau inférieur pendant la période de réflexion et communiquera la réponse. 	<p>C. O'Flaherty</p>

Compte rendu des décisions
Comité national de consultations sur le réaménagement des effectifs (CNCRE)
Réunion tenue le 16 mai 2012

Point	Responsable du suivi
4. Le point sur la fusion de la Direction générale des sciences et de la technologie L'organigramme sera envoyé aux représentants syndicaux. <i>(Terminé le 2012-05-17)</i>	C. Tremblay